

CONCOURS DE BRODERIE

« Au fil de l'eau »

À l'occasion de la prochaine édition du Festival du Lin et de la Fibre Artistique qui se tiendra les 3, 4 et 5 juillet 2026, l'Association Alliance et Culture fait évoluer son Concours de Broderie et l'ouvre à différentes techniques !

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Principes de base

Ce concours, organisé par « Alliance et Culture », est ouvert à tous, seuls ou en groupe.

La participation au concours vaut acceptation par les candidats de toutes les clauses du présent règlement.

Article 1 : Objet

L'Association Alliance et Culture, dont le siège social est situé au 191 route de Veules – 76740 – SAINT-PIERRE-LE-VIGER, organise **un concours de Broderie sur le thème « Au fil de l'eau »**.

Le principe est de réaliser une création originale, correspondant au thème « Au fil de l'eau » en utilisant une toile de lin.

Article 2 : Technique, support et présentation

Trois catégories seront présentées :

Catégorie A : le point de croix

Catégorie B : la broderie traditionnelle (tous points confondus)

Catégorie C : la technique libre de broderie (sequins, perles, crochet de lunéville...)

La base du travail doit se faire en broderie mais peut être agrémentée de broderie au ruban, boutis, crochet, hardanger, tapisserie, jours, patchwork, dentelle, tricot... **Les broderies à la machine ne sont pas acceptées.**

Le support et la taille de l'ouvrage sont libres mais **obligatoirement en toile de Lin**. Votre ouvrage peut être encadré mais ne devra pas être présenté sous verre.

Le nom du concurrent, le titre de l'ouvrage et sa catégorie seront mentionnés sur une étiquette agrafée ou cousue au revers de l'ouvrage. Aucun signe distinctif (initiales, signature, etc.) ne sera admis sur le devant des ouvrages. Vous pouvez accompagner votre ouvrage d'un descriptif de la démarche artistique qui sera affiché au côté de l'œuvre.

Article 3 : Conditions de participation et inscription

Pour participer au concours et exposer sa (ou ses) création(s) durant le Festival du Lin 2026, les candidats devront retourner leur bulletin de participation libellé à l'ordre d'Alliance et Culture à :

Association « Alliance et Culture », 191 route de Veules, 76740 SAINT-PIERRE-LE-VIGER

Les ouvrages réalisés devront être déposés ou envoyés à l'association Alliance et Culture pour le 14 juin 2026 (date limite). Aucun ouvrage arrivé après cette date ne sera pris en compte.

Bracelet gratuit

Un bracelet du festival sera offert pour chaque œuvre proposée pour le concours qui lui sera envoyé par mail sous forme de e-billet ou donné en main propre dès la réception de la participation au concours et à partir d'avril 2026.

Exposition

Les créations seront exposées pendant les 3 jours du « Festival du Lin et de la Fibre Artistique » les 3, 4 et 5 Juillet 2026 dans l'église de Saint Aubin-Sur-Mer (76740). L'association Alliance et Culture se charge de l'installation et du décrochage des broderies.

Assurances

« Alliance et Culture » prend à sa charge une assurance (à hauteur de 150€ maximum par broderie) à réception de l'ouvrage et jusqu'à sa réexpédition ou restitution selon les modalités définies à l'article « restitution des travaux ».

Article 4 : Le Jury

Les décisions du Jury, composé de brodeuses et brodeurs expérimentés et amateurs, seront sans appel. Une première sélection écartera du concours les ouvrages ne respectant pas les critères énoncés dans le présent règlement.

Le jury s'attachera à noter les points suivants : respect du thème, soin d'exécution, présentation et originalité.

En cas d'égalité, les gains entre les gagnants seront partagés.

Le Jury se réunira, au plus tard, le mercredi 1^{er} juillet 2026 en l'église de Saint-Aubin-Sur-Mer (76740).

Article 5 : Les Prix

Une même personne peut participer plusieurs fois. Il ne pourra lui être attribué qu'un seul prix.

Catégorie A : Point de croix

1^{er} prix: un chèque de 100 €

2^{ème} prix: un chèque de 50€

Catégorie B : Broderie traditionnelle

1^{er} prix: un chèque de 100 €

2^{ème} prix: un chèque de 50€

Catégorie C : Technique libre

1^{er} prix: un chèque de 100 €

2^{ème} prix: un chèque de 50€

** Les prix ne seront attribués que si un minimum de 5 personnes concourent dans chaque catégorie.*

Un prix du public sera également décerné, le ou la gagnant.e se verra offrir un panier garni qui sera à venir chercher sur place.

Article 6 : Restitution des travaux

Toutes les personnes ayant exposé pourront retirer leur ouvrage :

- à l'église de Saint-Aubin-sur-Mer à partir de 18h30 le dimanche 5 juillet 2026.
- au siège de l'Association « Alliance et Culture » entre le 8 et le 31 juillet 2026.

Toutes les autres broderies seront envoyées par colis postal dans **l'emballage-retour que le candidat aura joint**. Celui-ci devra être libellé à votre adresse et suffisamment affranchi.

Article 7 : Modification ou annulation

Les participants au concours s'engagent à ne pas mettre en cause la responsabilité d'« Alliance et Culture » en cas de modifications ou d'annulation du présent concours.

Organisation : Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :